

## CONVENTION DE COOPERATION

entre les associations  
Les Petits Comédiens de Chiffons et l'Institut International de la Marionnette

2019-2022

Considérant la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, dite Loi CAP,

Considérant la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant le soutien du Ministère de la culture aux associations signataires de la présente convention de partenariat, dans le cadre du programme 131 pour l'Association Les Petits Comédiens de Chiffon et du programme 224 pour l'Association Institut International de la Marionnette,

Considérant le décret n°2007-1678 du 27 novembre 2007 modifié relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements ; considérant arrêté du 20 juillet 2015 complétant l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2008 relatif au diplôme national supérieur professionnel de comédien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme,

Considérant le soutien des collectivités territoriales partenaires : la Ville de Charleville-Mézières, Ardenne Métropole, le Département des Ardennes, la Région Grand Est.

Considérant la délibération du Conseil d'administration des Petits Comédiens de Chiffon du 28 novembre 2018.

Considérant la délibération du Conseil d'administration de l'Institut International de la Marionnette du 17 décembre 2018.

Entre

L'association Loi 1901  
Les Petits Comédiens de Chiffons  
Festival Mondial des Th. De Marionnettes et  
BP 2049 - 25 rue des Petits Bois  
08103 Charleville-Mézières  
représentée par son président  
Monsieur Jean-Luc Félix  
ci-dessous dénommée FMTM

L'association Loi 1901  
L'Institut International de la Marionnette  
7 Place Winston Churchill  
08000 Charleville-Mézières  
représentée par son président  
Monsieur Christophe Blandin-Estournet  
ci-dessous dénommée IIM

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule

Fondés par une même figure pionnière et visionnaire du monde de la marionnette, Jacques Felix, respectivement en 1961 et en 1981, le FMTM et l'IIM sont deux opérateurs structurants du paysage artistique et professionnel du champ des arts de la marionnette.

Leur commune présence à Charleville-Mézières représente un atout majeur pour le territoire local, régional, national et international. Le potentiel de cette réalité est reconnu dans le monde entier, par les organismes représentatifs de la profession, comme l'UNIMA, THEMAA ET LATITUDE MARIONNETTE mais également au niveau institutionnel (AVIAMA). Le public témoigne, nombreux, à chaque édition du Festival, son attachement à cette ville et à ces institutions. Tout comme en témoigne l'attractivité de l'IIM, de son école et de son centre de recherche et de documentation, au niveau mondial.

Ce rôle moteur porté par le FMTM et l'IIM est appelé à se développer, s'inscrivant dans la nouvelle région "Grand Est".

Dans le respect de leurs missions respectives et avec l'appui de leurs partenaires institutionnels, la présente convention de coopération a pour objet de poser les bases d'une collaboration accrue entre l'IIM et le FMTM, afin de consolider leurs actions communes en faveur des arts de la marionnette et de créer une synergie plus efficiente.

Les deux associations sont soutenues par :

Le Ministère de la Culture :

La Région Grand Est :

Le Département des Ardennes :

Ardenne Métropole :

La ville de Charleville :

Cette nouvelle dynamique prend appui sur des éléments moteurs désormais à l'œuvre ou en perspective :

- l'ouverture d'un nouvel édifice en septembre 2017 porté par la volonté conjointe des collectivités territoriales et de l'État dédié principalement à l'ESNAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette)

- la possibilité de développer un pôle d'excellence de la marionnette autour de 5 fonctions essentielles :

1 - Formation initiale et continue

2 - Événementiel/création/production/co-production/diffusion

3 - Médiation/relation avec les publics/communication

4 - Patrimoine (archives, collections d'objets et restauration), ressource et documentation (national et international)

5 - Recherche, expérimentation et innovation

La co-présence sur le territoire du FMTM, de l'IIM et du Musée de l'Ardenne est, en cela, un atout de grande importance.

Une note stratégique co-écrite par La Ville de Charleville-Mézières, le Festival Mondial des Théâtres de marionnettes (FMTM) et l'Institut International de la Marionnette (IIM) pour un engagement territorial innovant dans la capitale mondiale des arts de la marionnette vers la constitution d'un «*pôle d'expertise et de compétence de référence sur les arts de la marionnette*» pour une Cité des Arts de la Marionnette, signée en juillet 2016, témoigne de cette volonté commune de renforcer la coopération entre nos institutions. Sa réactualisation est toutefois nécessaire.

Ce développement doit se construire en coopération avec les autres réalités artistiques et culturelles du territoire régional plus particulièrement dédiées au secteur et notamment le Centre Dramatique National de Strasbourg et les lieux-compagnies pour le compagnonnage Le Jardin Parallèle à Reims, animé par les équipes artistiques Pseudonymo et Succursale 101, le LEM de Nancy, les compagnies, ainsi que l'UNIMA.

Présentation des deux associations signataires de la convention de partenariat

**Le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières** a été fondé en 1961 sous l'impulsion de Jacques Felix, Président de l'association des Petits Comédiens de Chiffons, fondée en 1945 et organisatrice depuis 1961 de 19 éditions. Le FMTM a été l'évènement fondateur de la présence permanente de la marionnette à Charleville-Mézières.

1. Sa mission fondamentale est la réalisation, désormais tous les deux ans, d'un festival d'envergure, pôle de référence à la fois régional, national, et mondial de la marionnette, avec une ouverture sur les recherches contemporaines les plus pointues dans le spectacle vivant, et dont la marionnette est devenue un agent de renouvellement et de propagation. Au regard des artistes du monde entier le FMTM travaille à l'émergence de nouvelles tendances et recherches. Mais aussi à la confirmation de talents. Les spectacles croisent tradition et modernité, les artistes viennent des cinq continents. Le FMTM s'emploie à servir un art, en lui donnant la visibilité qu'il mérite et en s'attachant inlassablement à développer et former de nouveaux publics. Il est considéré par tous comme le plus grand festival du Monde des Arts de la Marionnette. Sa dimension internationale et son soutien à des artistes étrangers sont le fer de lance de son dynamisme et la preuve de son ouverture sur le monde.

Il permet grâce à sa programmation nationale et internationale, riche et éclectique, audacieuse et ambitieuse de donner à voir tous les deux ans une photographie de la création et des évolutions esthétiques des arts de la marionnette. Il n'est pas seulement un lieu d'accueil, il est aussi, et de plus en plus, un lieu de créations et de premières en France. Le FMTM est un carrefour professionnel : l'ensemble d'une profession s'y rencontre, débat, échange et met en place des partenariats. Il est également un tremplin pour l'économie des compagnies. Année hors Festival une programmation plus réduite le « J-365 », week-end marionnettique, est organisée et fait désormais partie de la présence régulière de la marionnette à Charleville-Mézières.

2. En corollaire de l'évènementiel, le FMTM met en place et anime tout au long de l'année un axe de démocratisation culturelle visant à la formation et au développement des publics. En lien avec des artistes associés aux projets du FMTM, des actions d'éducation artistique et culturelle destinées au plus large public possible sont réalisées et s'inscrivent durablement sur le territoire. Un panel large d'actions de sensibilisation tant avec des partenaires associatifs que scolaires ou grand public se déploie avec régularité année festival, année hors festival. Le service médiation/ action culturelle est assuré par un salarié permanent, accompagné par des bénévoles permettant de couvrir l'ensemble des actions mises en œuvre. Le FMTM est doté depuis mai 2018 un enseignant relais mis à disposition par le rectorat. En outre, le FMTM dispose d'outils pédagogiques mis à disposition des publics et des actions. Ces actions répondent également à une volonté politique et à une demande des partenaires institutionnels de présence permanente du FMTM de manière visible et concrète. Chaque action doit mener à la rencontre du public avec l'œuvre.

3. Dans le cadre de son développement et de sa professionnalisation, il appartient au FMTM de soutenir la création et de développer la production. Depuis plusieurs éditions il accompagne durablement les artistes et les compagnies : apport en co-production, résidences de répétitions et de création, accompagnement administratif, diffusion et délégation de production. Le

FMTM mobilise les réseaux de production et de diffusion identifiés aux niveaux national et international pour mener à bien ces projets et aider les compagnies et artistes dans leur projet de création.

#### 4. Décentralisation et irrigation du territoire / rayonnement du FMTM et des arts de la marionnette.

Le FMTM contribue à inscrire les arts de la marionnette au cœur du territoire, et à les définir comme une discipline d'excellence en orchestrant une décentralisation de spectacles du FMTM permettant aux habitants éloignés de Charleville de rencontrer les œuvres. Au-delà de cette présentation de projet, une inscription durable de compagnies en résidence sur le territoire est à l'étude, complétée par des actions de formation des publics et des responsables associatifs. Cette décentralisation se construit en partenariat avec les structures, suivant différentes modalités, et notamment en lien avec l'association Ardennaise « Côté Cour et désormais le PNR ;

**L'Institut International de la Marionnette, fondé en 1981 par Jacques Felix**, est un lieu de rencontre dédié aux professionnels et aux chercheurs du monde entier. Fédérer, croiser, dynamiser, tels furent les mots d'ordre communs à l'ensemble des missions attribuées à la structure : formation, recherche et création.

#### A – Formation

##### -1- La formation initiale

Seule école de ce type en France, l'Ecole Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette (ESNAM) ouvre en 1987 sous l'impulsion de Jacques Felix et Margareta Niculescu. Cette formation initiale est ouverte à des étudiants français et étrangers sélectionnés désormais tous les deux ans sur concours. Le cursus d'une durée de 3 ans est sanctionné par le Diplôme National Supérieur professionnel (DNSP) de comédien, spécialité acteur marionnettiste, doublé d'une licence Arts du spectacle, option arts de la marionnette, délivrée par l'Université de Picardie Jules Verne d'Amiens (UPJV). Il est projeté à l'horizon 2022 de mettre en place une formation initiale pour des « constructeurs/trices marionnettistes » et des « restaurateurs/trices de marionnettes ».

##### -2- La formation continue

La livraison du nouveau bâtiment de l'ESNAM avenue Jean Jaurès, à Charleville -Mézières, offre de nouvelles possibilités de développement de la formation continue possibles en dehors des périodes d'été. L'IIM développera dès 2018 une offre tout au long de l'année, répondant aux besoins d'une profession en plein développement.

##### -3- L'insertion professionnelle

Le fonctionnement même de l'ESNAM, où la transmission des connaissances se fait par des artistes en exercice venus du monde entier, favorise les contacts et la constitution d'un réseau professionnel. La mission de l'IIM est d'en prolonger les effets à travers la création d'une « cellule » d'insertion professionnelle, un accompagnement des étudiants dans leur professionnalisation et l'accueil de résidences tremplin.

#### B – Centre de Recherche et documentation

L'IIM a structuré en 2012, aux côtés de son pôle formation, un centre de recherche et documentation (CRD) chargé de coordonner ses missions patrimoniales, documentaires,

scientifiques et éditoriales. A travers les différentes activités de ce centre devenu en 2013 pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France, puis en 2016, avec la création de la Chaire ICiMa, l'IIM souhaite encourager la recherche fondamentale sur les arts de la marionnette, accompagner le processus de création des artistes, renforcer les liens entre les communautés de la recherche et celles de la création et partager ces démarches avec le public.

- Activités documentaires et patrimoniales

Animation et développement d'un centre de documentation spécialisé multimédia et multilingue, ouvert gratuitement à tous, proposant le prêt aux résidents des Ardennes et aux artistes et chercheurs en résidence, venant du monde entier. Production audiovisuelle ; documentation des processus de création ; gestion de collections patrimoniales (objets, fonds d'archives d'artistes).

- Activités de recherche

Conception et organisation de programmes de Recherche (chaire ICiMa) ; animation d'un réseau international de chercheurs, veille scientifique, expertises, résidences de recherche et laboratoires.

- Diffusion de la recherche, vulgarisation, valorisation et médiation

Programme éditorial développé depuis 1988, en partenariat avec les acteurs de l'édition.

Coordination du Portail des Arts de la Marionnette (PAM) ; conception et réalisation d'expositions ; mallette pédagogique

Organisation de colloques et conférences nationaux et internationaux.

## C – Action et éducation artistique et culturelle

L'Institut International de la Marionnette est doté d'un service éducatif. Avec la présence d'un enseignant-relais missionné par le Rectorat depuis 2008, ce service éducatif permet de développer des actions de sensibilisation et d'éducation artistique ayant pour objectif l'éveil et la formation des publics et notamment le public scolaire (élèves et enseignants) en mettant à disposition ses compétences en matière de pédagogie, en proposant l'accès à ses ressources documentaires (vidéothèque, bibliothèque, ressources en ligne), en partageant ses liens tissés avec les professionnels des arts de la marionnette.

## Article 1er : objet de la convention

La présente convention de partenariat vise à définir les différents points de coopération entre les deux structures, dont l'objectif commun est la valorisation des arts de la marionnette aux niveaux local, national et international. A cet effet, elles décident de mobiliser leurs compétences et expertises, leurs ressources matérielles et humaines et à communiquer de manière régulière sur leurs actions et calendriers afin de conjuguer au mieux leurs forces dans la complémentarité.

A partir de ce socle et compte tenu des enjeux décrits dans le préambule, les deux associations signataires de la présente convention s'engagent à :

### 1/ Assurer une communication fluide entre les deux structures

Une rencontre mensuelle se tiendra entre les directrices/teurs des deux structures afin d'échanger les informations leur permettant de travailler en commun au développement du rayonnement des arts de la marionnette. A charges aux directeurs.trices d'en faire un retour à leurs équipes et présidents respectifs.

### 2/ Renforcer la concertation pour l'insertion des jeunes artistes diplômés de l'ESNAM

Un représentant ès qualité du FMTM fera partie du jury de sortie des promotions de l'ESNAM. Il sera également invité à participer à la rencontre professionnelle à l'issue des solos des étudiants de troisième année de l'ESNAM.

Le FMTM choisit d'accompagner 1 ou 2 jeunes diplômés de l'ESNAM dans les 3 ans qui suivent l'obtention de leur diplôme (production et/ou diffusion lors du J-365 ou du FMTM).

L'IIM concentrera son action sur les résidences tremplin, dispositif du Ministère de la Culture pour l'insertion professionnelle. Ces résidences, définies dans la Circulaire du 8 juin 2016 s'adressent aux étudiants diplômés dans un délai de 3 ans après l'obtention du diplôme.

### 3/ Coopérer en matière de recherche et d'expérimentation

Dans le cadre de son action de recherche et particulièrement en lien étroit avec la Chaire IciMa, l'IIM accueillera des laboratoires de recherche/expérimentation associant des artistes (diplômés ou non de l'ESNAM) et des chercheurs. Ce type de résidence pourra s'articuler avec des projets à venir que le FMTM souhaiterait accompagner en production/diffusion.

### 4/ Mieux coordonner les actions de promotion

Le FMTM et l'IIM s'efforceront, dans la mesure de leurs possibilités, d'établir un calendrier concerté en amont de chaque opération de taille, comme le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes, les rencontres d'écoles ou les colloques organisés par l'IIM, afin de mieux organiser, concerter et articuler leurs actions en termes de communication.

### 5/ Mieux coordonner la valorisation des ressources

L'IIM et le FMTM détiennent d'importants fonds documentaires et de marionnettes qu'il convient de valoriser. La numérisation des ressources des deux institutions doit être une des priorités.

Ces éléments contribueront au développement d'une nouvelle politique patrimoniale à construire, notamment en synergie avec le Musée de l'Ardenne, les Archives départementales des Ardennes, la Bibliothèque Nationale de France et les institutions du patrimoine, de l'enseignement supérieur et de la recherche présentes sur la Région et au niveau national.

#### 6/ Impulser des actions concertées vers les publics / élargir le cercle des connaisseurs

L'IIM et le FMTM s'engagent à réfléchir ensemble à un plan de concertation des actions d'élargissement des publics, notamment en définissant la sphère d'actions de l'une et de l'autre des associations.

Par ailleurs, chaque structure s'engage à présenter à son partenaire, dès qu'il le pourra, le projet d'action culturelle qu'il souhaite développer au cours de l'année à venir afin de mettre en synergie les actions de sensibilisation des publics sur le territoire.

Les deux structures élaboreront, organiseront et accueilleront ensemble le programme des PREAC actuels et à venir.

#### 7/ Favoriser la mise à disposition des nouveaux espaces de l'ESNAM et des équipements techniques.

L'IIM mettra prioritairement et gracieusement à disposition du FMTM les locaux de ses nouveaux bâtiments, situé Avenue Jean Jaurès, de la Villa d'Aubilly pour l'hébergement des artistes (sous réserve de sa mise en conformité) et son matériel technique, dans la possibilité de ses capacités et besoins.

L'IIM pourra, dans la limite des disponibilités, accueillir gracieusement dans le nouveau théâtre de l'ESNAM des spectacles programmés par le FMTM à tout moment, durant le J-365, le Festival Mondial ou en saison. De même, sous réserve de vérification de mise en conformité et sécurité quant à l'accueil de public et de disponibilité, l'IIM pourra mettre à disposition des espaces de la Villa d'Aubilly et de l'Institut .L'IIM et FMTM pourront en fonction de leur disponibilité et de leurs besoins se prêter du matériel technique après avoir échangés et pris connaissance des parcs de matériel respectifs.

De même, le FMTM mettra gracieusement et prioritairement à disposition du l'IIM les locaux dont il dispose Rue du Petit Bois, dans la possibilité de ses capacités et besoins.

Chacune de ces mises à disposition feront l'objet d'une convention fixant modalités et calendrier concertés entre les deux associations.

### Article 2 : modalités de mise en place du partenariat

Un comité de concertation piloté par les deux directions de l'IIM et du FMTM est mis en place.

Il est composé des deux présidents et des deux directeurs-trices de l'IIM et du FMTM et un membre de chaque équipe (CA ou technicien).

Selon les questions à traiter, le comité pourra inviter à participer à ses travaux, toute personne membre des conseils d'administration et/ou faisant partie des équipes de chaque association, d'autres personnes ressources externes, ainsi que les représentants des institutions partenaires..

Le comité de concertation se réunit sur demande écrite d'au moins deux de ses membres et à minima deux fois par an.

Dans le cadre de ce comité de concertation, l'IIM et le FMTM s'efforceront d'établir un plan d'action selon un calendrier optimal d'anticipation et co-construction des projets.

Le comité de concertation informera chaque conseil d'administration de ses travaux, ces instances restant souveraines dans l'administration et le pilotage de leurs propres associations.

### Article 3 : durée

La présente convention est conclue pour une période de quatre ans renouvelable sous explicity volonté des parties.

Un point d'étape sera organisé au bout de la première année de préfiguration à savoir pour la période de janvier à décembre 2019. Il aura pour objet d'assurer le suivi et faire le point sur sa mise en œuvre.

Un bilan intermédiaire sera établi par le comité de concertation et communiqué aux conseils d'administration et à l'ensemble des partenaires financiers, six mois avant l'échéance des deux premières années de convention.

### Article 4 : avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant soumis aux membres des conseils d'administration des deux structures ainsi qu'aux partenaires institutionnels.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

Les informations feront l'objet d'une annexe à la convention, réactualisée chaque année

### Article 5: résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois, signifiée par lettre recommandée et après consultation avec les partenaires institutionnels de chacune des parties.

En cas de litige et après épuisement des voies de conciliation, le Tribunal compétent est celui de Charleville Mézières.

Pour l'Institut International  
de la Marionnette  
Le président



R.O.

Pour Les Petits Comédiens  
de Chiffons  
Le président

